Observation de chirurgie vu

gangrene de cause interne.

Je fus appellé le 10e Janvier dernier pour voir un marchand de cette ville tres riche, mais plus avare que ne le fut jamais celui de moliere, agé de quatre vint dix huict ans auquel il etoit survenu depuis deux mois une petite thumeure au gros orteil du pied gauche qui setoit percée avec le secours de quelques onguents quil y avoit mis. mais la matiere avoit rongé la premiere phalange, et avoit fait souffrir a cet Esclave des richesses des maux quun autre nauroit pas souffert si long tems sans appeller quelquun a son secours.

Je remarquai dabord a la jambe plusieurs taches scorbutiques, avec une fievre continue un degout universel de toutes les bonnes nourritures, ne voulant que de poisson et du fromage tres sallé, ne dormant point, et nallant a la selle que par Lavemens.

Je prescrivis sur le champ un Regime de vivre et les Remedes que je crus nécessaires pour changer Lhabitude du Corps et des humeurs, et je pensai lorteil avec le seul beaume de Commandeur, au bout de trois semaines la phalange tombat, et cet ulcere se consolidat parfaitement au bout de six.

Le Malade qui commençoit a se bien porter crainte quil ne lui en coutat trop me priat de ny plus retourner, et cessat le Regime que je lui avois prescris, et reprenit a sa façon ordinaire de vivre qui lui coutoit moins. Il fut deux mois assés bien mais a la fin du mois de May il ressentit une douleure aux deux malleoles du meme pied pareille a celle qui avoit ressentie au pouce. Il se pensat lui meme, et fis mettre sur un depot qui setoit fait a cette partie qui augmentoit toujours en douleur

ARC 49 n° 55

des cataplasmes de sa façon cette humeure
caustique se fis jour aux deux maleoles, le
malade y fit mettre de longueent qu'un Curé
qui le donnoit par charité lui dit être bon pour
son mal; les vlceres augmenterent, la matiere consumat
muscles, membranes, Arteres, veines, et laissat le
pied noir come de lancre; tous les tendons étoint
come un parchemin racornit; enfin ce pied ne
tenoit plus a cette jambe que par ses tendons. Je
fus appellé a la fin le 16.e de juillet pour voir
encore nôtre avare; son Etat me fis compassion
et come la chose me parut asses rare, j'appellai
en consultation Mr de la Rochette chirurgien major
du Regt de Roial baviere qui me dit apres avoir touché
le pous du malade et vû sa jambe qu'il n'y avoit
qu'a le laisser mourir en repos; en effet il avoit des
mouvemens convulsifs, ne vouloit prendre aucunes
nourritures, et ne reposoit ny jour ny nuits, quand on
vouloit changer cette jambe de linge le malade
étoit come enragé, attendu que le pied qui ne tenoit plus
qu'aux tendons tournoint d'un coté et d'un autre et lui
causoint des tiraillemens qui le mettoint au desespoir
Nous primes le parti dans un de ses pensemens de couper
les tendons qui tenoient encore ce pied, ~~le 18e juillet~~ je le fis sans que le
malade s'en apperçut et lui donnai a la main en lui
disant qu'il ne souffriroit plus. Il se mit a jurer et dit
que c'etoit une forme de soulliers que je lui avoit donné
Il n'en fut meme détrompé que quand je lui montrai les
tendons qui y tenoient et qu'il remuat sa jambe sans
douleurs. dès le meme jour il reposat et n'eut plus de
mouvemens convulsifs jusqu'a sa mort. qui arrivat le
18e 7bre) Toutes les précautions qu'on eut prises pour
desecher ce pied n'eussent jamais reussit a l'endurcir come
l'avoit fait la nature ou pour mieux dire la douleur
cette victime des Richesses a laissé en mourant quatre
vingt mil livres de bien pour s'etre pendant sa vie refusé
son necessaire aussi bien qu'a quatre femmes qu'il a vsé
pendant qu'il a vecu.